DEPARTEMENT
DES
ALPES MARITIMES

REPUBLIQUE FRANCAISE - Lo

Envoyé en préfecture le 28/02/2018
Reçu en préfecture le 28/02/2018
Affiché le - 1 MAR. 2018
ID : 006-210600383-20180222-2018_02_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°76/2018
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE SOUTIEN AU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE LA COMMUNE

Conseillers en exercice :	23
Présents :	15
Excusés :	8
Pouvoirs :	7
Votants :	22

SÉANCE DU 22 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 22 février, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 14 février 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.
ABSENTS EXCUSES : Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Colette ZALMA, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Christine VAUTRIN qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Christian FARALDI, Théodore PAPPALO qui a donné pouvoir à Jean-François PIOVESANA, Nathalie d'ESQUERMES qui a donné pouvoir à Jean-Louis MILLO.
SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Vu la délibération n°72 du 19 décembre 2017 approuvant le lancement du projet alimentaire territorial de la Commune de Châteauneuf ;

Vu l'appel à projet national, lancé le 30 septembre 2016 par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, et destiné à soutenir des projets exemplaires et/ou démultipliables s'inscrivant dans les quatre axes prioritaires de la politique publique de l'alimentation, tels que définis dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt : la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'ancrage territorial ;

Vu la présentation synthétique du projet alimentaire territorial annexée à la présente délibération ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

De solliciter au titre du Projet National d'Alimentation une aide financière la plus haute possible de l'Etat pour la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial.

De solliciter tout autre financement afférent à ce projet, en vue d'obtenir une subvention au taux le plus large possible pour sa réalisation.

D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout acte relatif à la bonne exécution de ces demandes de financements.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

SOLLICITE au titre du Projet National d'Alimentation une aide financière la plus haute possible de l'Etat pour la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial.
SOLLICITE tout autre financement afférent à ce projet, en vue d'obtenir une subvention au taux le plus large possible pour sa réalisation.
AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout acte relatif à la bonne exécution de ces demandes de financements.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le - 1 MAR. 2018
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 28 FEV. 2018